

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 007-200039808-20241015-2024\_10\_003-DE

SLO

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 15 octobre 2024**  
**Convocation du 08 octobre 2024**

**N° 2024\_10\_003**

**Objet : Règlement des préjudices occasionnés par des vols intervenus dans les locaux de la Communauté de communes**

Le 15 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SAMPZON, salle Polyvalente sous la présidence de Claude BENAHMED, premier vice-président en exercice.

Présents : Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON, Patrick MEYCELLE, Luc PICHON, Yves RIEU

Pouvoirs à Sylvie EBERLAN à Vincent CERVINO, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yvon VENTALON

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre :                    pour : 32                    abstention :

**Claude BENAHMED**, 1<sup>er</sup> vice-président, informe les membres du Conseil communautaire qu'au cours de l'année 2024, une série de vols a été constatée dans les locaux du siège de la Communauté de communes. Une plainte a été déposée. Les auteurs ont été identifiés et ont reconnu les faits. Ces personnes étant mineurs, Monsieur le Procureur de la République a recommandé une résolution amiable contre remboursement immédiat et intégrale des préjudices subis par la Communauté de communes.

**Le vice-président** demande aux conseillers de se prononcer sur ce règlement amiable et d'autoriser le président à recouvrer les sommes correspondantes auprès des auteurs des vols.

**Le Conseil communautaire**, entendu l'exposé du vice-président et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Autorise** le président à recouvrer les sommes correspondantes aux préjudices occasionnés par les vols intervenus au siège de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche auprès des auteurs dans le cadre du règlement amiable proposé par Monsieur le Procureur de la République.

Le Vice-président

Claude BENAHMED



Le Secrétaire de séance

Yvon VENTALON